

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 08 juin 2017

Etaient présents : Véronique MASSON, Marc FONTAINE, Béatrice TURBATTE, Bernard LEMANISSIER, Jean-Paul DELALANDE, Maryline HÉLIARD, Benoit MAUGER, Evelyne OZOUF.

Absents excusés : François CHESNEL, Céline CASTEL, Danielle DUBERT, Patricia LEROUX, Claude MARTIN, Stéphane PÉTRI.

Pouvoirs : François CHESNEL à Véronique MASSON, Claude MARTIN à Jean-Paul DELALANDE.

1/ ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Bernard LEMANISSIER est élu secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DU 2 DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de conseil du 19 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le compte-rendu de conseil du 23 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

3/ INFORMATION SUR LE TRANSFERT DE CHARGES DE LA COMPETENCE VOIRIE-ESPACES VETRIS et ASSAINISSEMENT PLUVAL

La gestion de la voirie et des espaces verts a été transférée à la Communauté Urbaine Caen la mer le 1^{er} janvier 2017.

LE PERSONNEL

Notre employé municipal Yves LECOURTOIS a été transféré à la Communauté Urbaine Caen la mer qui devient son employeur. Par contre Yves LECOURTOIS est toujours géré et encadré par les élus de notre commune. La Communauté urbaine assure la gestion financière.

Les charges de personnel transférées : 25 579€, montant qui en attente d'être revu sera basé sur le salaire de décembre 2016 et non sur la moyenne des salaires sur les 3 dernières années.

L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES ESPACES VERTS

La Communauté urbaine assure désormais la charge financière de l'entretien de la voirie et des espaces verts jusqu'à concurrence du montant transféré. Ce montant appelé « droit de tirage annuel de fonctionnement » correspond à la valeur moyenne des frais d'entretien réalisés ces 3 dernières années dans notre commune. Ces chiffres sont le résultat de l'étude du cabinet KPMG suite aux données que nous leur avons transmises.

Les Charges d'entretien de voirie et d'espaces verts transférées sont de 4 306 €.

Cette opération n'a pas d'incidence sur nos finances communales, le montant des charges transférées qui étaient à la charge de la commune sont désormais à la charge de la CU.

ROSEL intègre le pôle technique de CAIRON, Le FRESNE CAMILLY, ROSEL.

Ce pôle est géré financièrement par Me LEFRANC, secrétaire de CAIRON.

LES INVESTISSEMENTS

Les travaux de voirie c'est-à-dire la voie de roulement, les trottoirs, la signalétique horizontale étaient jusqu'au 31 décembre 2016 de la compétence de la communauté de commune « Entre Thue et Mue », depuis le 1^{er} janvier 2017 sont transférés à la communauté urbaine.

Suite à la Commission d'évaluation des charges le montant de l'attribution de compensation pour la commune de ROSEL est de 1 637 € pour l'année 2016.

Pour le petit investissement (le petit matériel, la signalétique verticale, le traitement des eaux pluviales), notre droit de tirage correspond à la moyenne des investissements au cours des 10 dernières années.

Les charges d'investissement transférées sont de 4 838.10€ (y compris le pluvial, le renouvellement du matériel)

La gestion des investissements de voirie et eaux pluviales se fait au niveau du secteur Ouest, ce secteur comprend la nouvelle commune Thue et Mue, Cairon, Le Fresne Camilly, St Manvieu Norrey et Rosel. Le gestionnaire du secteur est Éric GUEROULT Maire adjoint à Putot en Bessin. La gestion financière des petits investissements est pratiquée par Me LEFRANC (idem aux dépenses de fonctionnement)

4/ DELIBERATION SUR LE REAJUSTEMENT DES CHARGES DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE VOIRIE/ESPACES VERTS.

Suite aux travaux préparatoires de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) et après 4 mois de pratique, Madame Le Maire propose de réajuster le droit de tirage en fonctionnement en n y ajoutant une somme de 2 000€. Donc les charges d'entretien de voirie et d'espaces verts sont de 6 306€ (y compris le pluvial).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité, d'augmenter le tirage de fonctionnement en y ajoutant 2 000€.

5/ PRESENTATION DES TRAVAUX VOIRIE 2017.

Suite à l'enfouissement des réseaux, des travaux de voirie et de réfections de trottoirs Chemin Francis Russel sont nécessaires. Il est à prévoir en amont un déplacement d'une bouche à eaux usées. La communauté urbaine doit aussi signer une convention avec un riverain M L'ACHIVER pour la gestion des eaux pluviales. Le coût prévisionnel de ces travaux est 72 933,60HT dont 6 115€ de pluvial.

La réfection de la bande de roulement Chemin de Romelet est programmée . Le coût prévisionnel de ces travaux est de 16 870,80€.

6/ DELIBERATION SUR UN VERSEMENT DE FOND DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Madame Le Maire souhaite que la commune apporte un fond de concours pour la réalisation de ces travaux et propose de porter ce fond de concours.

Pour le Chemin Francis Russel, le fond de concours serait de 27 000€, ce qui représente 37,02% du cout prévisionnel des travaux.

Pour le Chemin du Romelet, le fond de concours serait de 6 500€, ce qui représente 38,53% du cout prévisionnel des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité, de participer aux travaux de voirie qui seront réalisés Chemin Francis Russel et Chemin du Romelet par le versement d'un fond de concours.

7/ CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION DE LA MAIRIE ET PRESENTATION DU CALENDRIER

Suite au diagnostic énergétique et après avoir étudié les différents devis en commission ; Madame Le Maire propose de retenir :

- L'entreprise L.F.ELEC (électricité) pour un montant de 1 057.34€ HT
- L'entreprise EURL VERGER (isolation intérieure et fenêtres/portes) pour un montant de 17 396,89HT
- L'entreprise GAUTIER (peinture) pour un montant de 1 955,40HT

Le démarrage des travaux est prévu le 19 juin, l'objectif est qu'ils soient terminés fin juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer les devis.

8/ CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DU PRESBYTERE ET PRESENTATION DU CALENDRIER

Suite à l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) et après avoir étudié les différents devis en commission ; Madame Le Maire propose de retenir :

- L'entreprise PONCET (plomberie) pour un montant de 1 657.05€ HT
- L'entreprise EURL VERGER (portes extérieures) pour un montant de 4 760.00HT
- L'entreprise SOREL (aménagement extérieur) pour un montant de 3 557,50HT
- L'entreprise JOURDAIN (ferronnerie) pour un montant de 2 891,37€ HT

Le démarrage des travaux est prévu le 19 juin, l'objectif est qu'ils soient terminés fin juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer les devis.

9/ DELIBERATION SUR LA CREATION DE LA DALLE POUR LE SUPPORT DES COLONNES DECHETS

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux rue Ste Anne les containers papiers et verres ont dû être déplacés. Pour un problème de sécurité, la commune envisage de les placer à un endroit où le stationnement est plus aisé et moins dangereux. Pour se faire il est nécessaire de créer une dalle en ciment. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise LEPLATOIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer le devis.

10/ DELIBERATION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE BUDGET ET DE CONSEIL AU TRESORIER

Madame GAILLARD-PRETTI est le comptable du trésor à la Trésorerie de CAEN ORNE et ODON, ses missions sont d'assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies dans l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%.

11/ DELIBERATION SUR LE RACHAT DE SEPULTURE

Madame LECOURTOIS, propriétaire de 2 concessions, demande que la commune rachète une des 2 concessions lui appartenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE à la demande de Me LECOURTOIS de racheter la concession n° 30 au tarif de 155€ pour une durée de 30 ans et prend acte que cette concession pourra être revendue.

12/ DELIBERATION SUR LA POURSUITE DES DEMARCHES SUR LE PLU PAR LA COMMUNAUTE URBAINE

Depuis le 1er janvier 2017, la communauté urbaine Caen la Mer détient la compétence « plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme ».

Ainsi pour permettre à la CU de poursuivre les procédures engagées par la commune avant la date de transfert de la compétence, le conseil municipal doit donner, par délibération, son accord.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE que la CU Caen la Mer poursuive les procédures engagées d'évolution des documents d'urbanisme par la commune de ROSEL avant le transfert de la compétence.

13/ QUESTIONS DIVERSES

- Désignation du suppléant au délégué communautaire

Bernard LEMANISSIER est désigné suppléant au délégué communautaire, après que François CHESNEL ait adressé sa démission à Mr Le Président de la Communauté Urbaine.

- Compétence transport

Afin de présenter les nouvelles offres de transports sur notre territoire de la communauté Urbaine sur notre territoire, le bus info de Caen la Mer sera présent le 9 septembre sur la place des Commerces à CAIRON.

Une réunion d'information des élus est prévue début septembre sur ce sujet.

- Les Rythmes scolaires

Les conseils d'écoles ont proposé une nouvelle organisation des temps scolaires (TAP) en modifiant le positionnement des temps scolaires en fin de journée. Or cette organisation est impossible à mettre en place, c'est pourquoi il a été décidé d'organiser 2 h de TAP et la 3 ieme heure se transformerait en garderie payante.

Un courrier a été envoyé aux familles pour information.

- Fond national de péréquation

Ce mécanisme de péréquation appelé fond national de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La commune de ROSEL percevra 14 687€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22heures 20